

Image not found or type unknown



# DECLARATION REVENUS EN PERIODE DE DIVORCE

Par **maclem**, le **03/02/2013** à **13:29**

Actuellement en procédure de divorce depuis 2010, je reconstruit ma vis depuis 2012 avec mon compagnon je me demande étant donné que mes deux filles vivent sous notre toit, mon compagnon aurait le droit de les déclarer sur sa déclaration de revenu étant donné qu'il participe à leur bien être (je perçois une pension alimentaire de leur papa)

é